

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 140925-21-FIN

FONDS DE CONCOURS CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VERDETS

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 4 mars 2014, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2014, le projet de la commune de Verdets qui concernait des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'école.

Le plan de financement définitif, après travaux, s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	20 515.80
Conseil Général	3 250.00
Fonds de concours	8 632.90
Part communale	8 632.90

Le montant du fonds de concours s'élève à 8 632.90 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Ouï cet exposé,

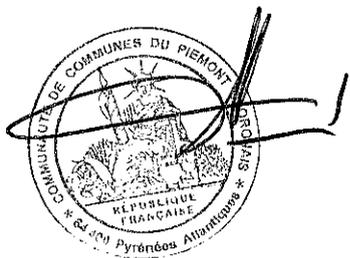
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** l'état financier définitif des travaux réalisés pour la commune de Verdets
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune de Verdets et à débloquer les fonds.
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 8 632.90 euros

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE